

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YCHOUX
Séance du 18 septembre 2014

Conseillers Municipaux en exercice : **19**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation :
11/09/2014

Date d'affichage :
11/09/2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur **Marc DUCOM, Maire.**

Présents : Mmes RABILLER – VIGREUX – BOUTEILLER – BUBIEN-VIU
Mrs. DUCOM – JOUCLA – BRETHERS – VALEN – PLAGARO – HUITRIC – CASTAGNEDE – CHRAPKIEWICZ –
CHARRIER

Absents : Mme DESCOURS

Absents excusés : Mme DUBOIS – Mr CABANNES

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme SEGAUT Céline avait donné pouvoir à Mme RABILLER Michèle
Mme BLANC Sylvie avait donné pouvoir à Mme BUBIEN-VIU Sabine
Mme VILARD Christelle avait donné pouvoir à Mme VIGREUX Muriel

Secrétaire de séance : Mr Vincent CASTAGNEDE

Objet de la délibération 1.1 :

Construction bâtiment péri, extra et scolaire
Maîtrise d'œuvre – MAPA travaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de confier la construction d'un bâtiment péri, extra et scolaire, dont l'estimation des travaux s'élève à **212 534 € H.T.**, à la société ARCHITECTURE NATHALIE HUITRIC, représentée par Madame Nathalie HUITRIC architecte -16 rue Francis Planté 40160 YCHOUX-.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention (Mr HUITRIC Yann) :

- **ACCEPTÉ** la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre établie par Madame Nathalie HUITRIC d'un montant de **22 104 € H.T.**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, suite à la consultation qui va être lancée dans le cadre d'un M.A.P.A., les marchés de travaux correspondants avec les entreprises qui seront retenues.

Les crédits nécessaires au règlement seront inscrits à l'article 21312/opération 80 du Budget Communal.

Objet de la délibération n° 1.2 :

Construction d'un bâtiment péri, extra et scolaire
Demande d'aide à l'investissement à la CAF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de construire un bâtiment afin de répondre aux besoins croissants de locaux pour l'accueil de loisirs périscolaire, garderie, pause méridienne, temps d'activités périscolaires d'une part mais aussi pour l'école, ponctuellement, d'autre part.

Le projet consiste en la construction, dans la cour de l'école élémentaire, d'un bâtiment composé de plusieurs salles modulables en surface, d'un local polyvalent pouvant faire office de bureau ou de salle de réunion, d'un local de stockage de matériel, d'un wc accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'une galerie couverte pouvant servir de préau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ces travaux,
- estime le temps d'utilisation aux services périscolaires à 80 % du temps,
- sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention dans le cadre de l'aide à l'investissement,
- demande à la Caisse d'Allocations Familiales un prêt à 0 %,
- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses :

○ Montant prévisionnel des travaux H.T. :	212 534 €
○ Honoraires H.T. :	26 688 €
○ Mobilier H.T. :	6 053 €

TOTAL H.T. : 245 275 €
Soit 80 % 196 220 €

Recettes :

○ DETR	74 386 €
○ Conseil général	37 892 €
○ C.A.F.	9 811 €
○ MSA	2 000 €
○ Prêt CAF	64 752 €
○ Fonds propres	56 434 €

TOTAL : 245 275 €

- s'engage à ne pas débiter les travaux avant la notification de l'aide,
- s'engage à inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à l'article 21312, opération 80 en section d'investissement.

Objet de la délibération n° 1.3 :

Construction d'un bâtiment péri, extra et scolaire
Demande de subvention au Conseil Général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de construire un bâtiment afin de répondre aux besoins de locaux supplémentaires pour l'école élémentaire.

Les effectifs augmentant, les salles de classe sont trop petites pour certaines activités. Le réfectoire de la cantine est utilisé pour des cours de langues. A cela s'ajoutent les temps d'activités périscolaires qui nécessitent différentes pièces.

Le projet consiste en la construction, dans la cour de l'école élémentaire, d'un bâtiment composé de plusieurs salles modulables en surface, d'un local polyvalent pouvant faire office de bureau ou de salle de réunion, d'un local de stockage de matériel, d'un wc accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'une galerie couverte pouvant servir de préau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ces travaux,
- sollicite auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation de ce projet,
- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses :

○ Montant prévisionnel des travaux H.T. :	212 534 €
○ Honoraires H.T. :	26 688 €
○ Mobilier H.T. :	6 053 €

TOTAL H.T. : 245 275 €

Recettes :

○ DETR	74 386 €
○ Conseil général	37 892 €
○ C.A.F.	9 811 €
○ MSA	2 000 €
○ Prêt CAF	64 752 €
○ Fonds propres	56 434 €

TOTAL : 245 275 €

- s'engage à ne pas débiter les travaux avant la notification de l'aide,
- s'engage à inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à l'article 21312, opération 80 en section d'investissement.

Objet de la délibération n° 1.4 :

Construction d'un bâtiment péri, extra et scolaire
Demande d'aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de construire un bâtiment afin de répondre aux besoins de locaux supplémentaires pour l'école élémentaire.

Les effectifs augmentant, les salles de classe sont trop petites pour certaines activités. Le réfectoire de la cantine est utilisé pour des cours de langues. A cela s'ajoutent les temps d'activités périscolaires qui nécessitent différentes pièces.

Le projet consiste en la construction, dans la cour de l'école élémentaire, d'un bâtiment composé de plusieurs salles modulables en surface, d'un local polyvalent pouvant faire office de bureau ou de salle de réunion, d'un local de stockage de matériel, d'un wc accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'une galerie couverte pouvant servir de préau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ces travaux
- décide de soumettre le dossier à la programmation 2015 de la D.E.T.R. et sollicite l'aide maximum possible soit 35 %
- adopte le plan de financement suivant :

Dépenses :

○ Montant prévisionnel des travaux H.T. :	212 534 €
○ Honoraires H.T. :	26 688 €
○ Mobilier H.T. :	6 053 €

TOTAL H.T. : 245 275 €

Recettes :

○ DETR (35 % du montant des travaux H.T.)	74 386 €
○ Conseil général	37 892 €
○ C.A.F.	9 811 €
○ MSA	2 000 €
○ Prêt CAF	64 752 €
○ Fonds propres	56 434 €

TOTAL : 245 275 €

- s'engage à ne pas débiter les travaux avant la notification de l'aide
- s'engage à inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à l'article 21312, opération 80 en section d'investissement.

Objet de la délibération 2 :

Agrandissement du centre de santé
Maîtrise d'œuvre – MAPA travaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de confier l'agrandissement du centre de santé, dont l'estimation des travaux s'élève à **230 000,00 € HT**, à Monsieur Jean-Pierre BRUN architecte agréé à YCHOUX -1 allée Pétronille Peyrondet-.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre établie par Monsieur Jean-Pierre BRUN d'un montant de **20 700,00 € HT**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, suite à la consultation qui va être lancée dans le cadre d'un M.A.P.A., les marchés de travaux correspondants avec les entreprises qui seront retenues.

Les crédits nécessaires au règlement seront inscrits à l'article 2138/opération 70 du Budget Communal.

Objet de la délibération 3 :

Mise aux normes d'accessibilité du Foyer des retraités
Maîtrise d'œuvre – MAPA travaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de confier la mise aux normes d'accessibilité du Foyer des retraités, dont l'estimation des travaux s'élève à **65 000,00 € HT**, à Monsieur Jean-Pierre BRUN architecte agréé à YCHOUX -1 allée Pétronille Peyrondet-.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre établie par Monsieur Jean-Pierre BRUN d'un montant de **5 850,00 € HT**,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, suite à la consultation qui va être lancée dans le cadre d'un M.A.P.A., les marchés de travaux correspondants avec les entreprises qui seront retenues.

Les crédits nécessaires au règlement seront inscrits à l'article 21318/opération 60 du Budget Communal.

Objet de la délibération n° 4 :

Réfection du pont de l'abattoir
Demande de subvention

Le pont dit de l'abattoir situé sur la commune est en très mauvais état et nécessite une réfection complète. Les travaux consistent en une consolidation du pilier d'appui droit de l'ouvrage par la reprise des fondations et la création d'un radier ferrailé. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du caractère très urgent de ces travaux.

Le coût estimatif de l'opération est de **29 460 € H.T.**

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ces travaux,
- de demander une subvention aux services de l'Etat (DDTM) la plus importante possible soit 80 %,
- de participer à hauteur des 20 % restant,
- d'inscrire au budget de la commune les crédits au compte 2152.

Objet de la délibération n° 5 :

Aménagements paysagers de l'entrée Est de l'agglomération
Demande de subvention dans le cadre du 1% paysage et développement de l'A 63

Monsieur le Maire propose d'aménager l'entrée Est de l'agglomération de la commune qui va être utilisée parallèlement pour la création d'un itinéraire cyclable d'Ychoux à Pissos.

Le projet consiste en la plantation de différents arbres et d'arbustes permettant de signaler l'entrée dans la commune aux automobilistes et d'offrir une similitude avec l'aménagement de l'entrée Ouest où se situe l'arborétum.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le projet d'aménagement,
- sollicite une subvention dans le cadre du 1 % paysage et développement de l'A 63 la plus conséquente possible,
- adopte le plan de financement suivant :
 - o Montant des travaux : 22 816.80 € H.T.
 - o Subvention : 11 408.40 €
 - o Fonds propre : 11 408.40 €
- s'engage à inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires à l'article 2152,
- dit que les travaux seront réalisés dans le courant de l'automne 2015.

Objet de la délibération n° 6 :

Tarifs des droits de place

Monsieur le Maire propose de réactualiser les tarifs des droits de place à compter du 1^{er} octobre 2014 comme suit :

- 1.20 € le mètre linéaire (étal, fourgon ou véhicule frigorifique),
- 30 € pour les camions (vente d'outillage, ...).
-

D'autre part, le Conseil Municipal exige que les divers marchands assurent le nettoyage de la place du marché.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent ces tarifs. Les recettes seront inscrites au budget communal à l'article 7336.

Objet de la délibération n° 7 :

Vente du tractopelle

Suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur, il a été décidé de mettre en vente le tractopelle de marque JCB acquis en 1998 par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'accepter l'offre de la société CORHOFI Bordeaux au prix de 6 000 € T.T.C.,
- autorise Monsieur le Maire a signé les documents nécessaires à cette cession,
- dit que le tractopelle sera sorti du l'inventaire de la commune,
- dit que la recette sera inscrite au budget communal à l'article 775.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°7 du 10 juillet 2014.

Objet de la délibération n° 8 :

Acquisition d'un polybenne

Suite au vol du polybenne de la commune, Monsieur le Maire propose de le remplacer.

Il a consulté plusieurs fournisseurs pour obtenir des devis pour un véhicule équivalent.

- Renault Côte d'Argent Auto 41 085.14 € T.T.C.
- Iveco 46 560.00 € T.T.C.
- Nissan 49 867.20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de Renault Côte d'Argent pour un montant T.T.C. de 41 085.14 €,
- autorise Mr le Maire à signer tout document pour l'achat du véhicule,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal à l'article 2182.

Objet de la délibération n° 9 :

- Implantation d'un poteau incendie

- A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) relative à l'implantation d'un poteau incendie, situé sur la commune d'Ychoux Rue des Fontaines, pour un montant TTC de **2 700.00 €**.
- Les crédits nécessaires au paiement seront inscrits au Budget Primitif à l'article 21568.

Objet de la délibération n° 10 :

- Raccordement électrique de la Centrale Photovoltaïque – Demande autorisation de défricher
- Après avoir expliqué à l'assemblée que le projet de raccordement du projet photovoltaïque au poste source devait emprunter sur 3 mètres de large et 991 mètres de long des limites de parcelles communales soumises au Régime Forestier, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les services de la D.D.T.M. pour obtenir une autorisation de défricher les 2973 m².
- Il précise que cette demande est nécessaire du fait que l'autorisation accordée par l'arrêté N° 2011-2050 ne prend pas en compte ces zones, où passera le câble.
- A ce jour, aucune aide d'Etat n'a été sollicitée pour reboiser cette emprise qui se répartit ainsi :

Références cadastrales	Surface parcelles	Arrêté N° 2011-2050 Surface déjà obtenue	Surface soumise à demande
Section AD – N°42p	15ha 07a 22ca	8ha 09a 73ca	260 m x 3 = 780 m ²
Section AD – N°64	21ha 54a 22ca	17ha 54a 64ca	245 m x 3 = 735 m ²
Section AD – N°65	3ha 96a 72ca	3ha 14a 29ca	220 m x 3 = 660 m ²
Section AD – N°66	12ha 71a 25ca	4ha 41a 34ca	266 m x 3 = 798 m ²
		TOTAL	2973 m²

- A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir la demande d'autorisation de défrichement des parcelles ci-dessus indiquées.

Fin de séance : 19H20